

Ce texte est la récapitulation des frais engagés à l'entretien des fontaines de Nancy au cours de l'année 1661 ; il comporte des écritures de mains différentes et se divise en quatre parties, dont les trois dernières sont paraphées par les personnages nommés :

1° quatre paragraphes décrivent les travaux et les nombres de jours œuvrés ou de gardiennage ;

2° attestation de paiement d'un conseiller et auditeur en la Chambre des comptes de Lorraine et du receveur et cellérier de Nancy, daté du 24 avril 1662 ;

3° justificatif du paiement daté du 4 mai 1662 (ordre de la Chambre des comptes de Lorraine) ;

4° reçu d'un des deux maîtres fontainiers daté du 5 mai 1662.

Le montant total (à droite) atteindrait 96 francs, alors que les sommes allouées (en marge gauche) sont revues à la baisse : 60 francs en tout. Le reçu est quand même validé par les artisans malgré une diminution de plus d'un tiers.

Les travaux sont localisés : d'une part à l'extrémité S-W de la rue des Fabriques, près de la porte St-Nicolas, et d'autre part en partie Est de la place du Luxembourg, entre les rues de la Craffe et du Haut-Bourgeois.

A noter deux propositions de restitution dans ce document : *borsueil* (= profondeur, trou) (§ 4) et *et ce* (bas du fol. 1), et l'article *le* doublé en fin de texte.

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle - B 7519

Nancy

Frais engagés à la réfection des fontaines en 1661

[TITRE :] Partie des ouvrages // faicts par Pierre // Estienne et Nicolas // Roussel, maîtres-fonteniers // 60 F.

[fol. 1]

Parties des ouvrages faicts // par Pierre **Estienne** et Nicolas // Roussel, **maîtres**-fonteniers, pour le // domaine, pendant l'année 1661.

[EN MARGE :] Alloué 25 F.

Premièrement, ils ont employez chacun six journées pour reboucher les gouttières qui s'estoient trouvées à la fontaine du bassin de truittes pendant les mois de janvier, febvrier, mars, apvril et une partie du mois de maye.

Pour chacune desquelles journées ils demandent chacun trois frans six gros par jour, qui font icy 42 F.

[EN MARGE :] 10 F.

Plus, pour avoir levé les corps² de bois qui passaient au dessoubs du pont de la porte St Nicolas jusque auprès de la muraille à l'orillon du bastion d'Haraucourt, et les avoir osté et mis en lieu d'assurance ; sçavoir, en les mettant au pied dudit pont dans la terre, ils ont employez chacun deux journées, pour chacunes desquelles ils demandent icy chacun trois frans six gros, qui font icy 14 F.

[EN MARGE :] 10 F.

Plus, pour avoir levé les corps de plomb et aider à les porter qui passaient soubs le pont d'entre les deux villes¹, ils demandent, tant pour les avoir levez que pour avoir pris garde chaque jour que l'on ne les prene, ils demandent icy 12 F.

[EN MARGE :] Alloué 15 F.

Plus, pour avoir aidé à lever les corps de plomb de la fontaine de la cour qui passe au pied du bastion de

Dannemarck, tant dehors de la ville que dedans la [borsueil]
 qui est du dedans la ville, comme aussy pour celuy de la
 fontaine de la citadelle, ils demandent icy 28 F.

[EN MARGE :] Page 60 F.

Les présentes parties ont esté réglées **et** arrestées par nous, Nicolas Philbert, **conseiller** auditeur des Comptes de Lorraine, et maître Nicolas Henry, receveur et cellérier de Nancy, commissaires députez ceste parte par ordonnance de la Chambre du quatrième jour du mois de mars, [et ce] montent [fol. 1 v] à la somme de soixante frans que **ledit sieur Henry** payera des deniers de ses charges de l'année dernière 1661 à Pierre Estienne, maître-fontenier demeurant audit Nancy. Et rapportant la présente avec **ladite ordonnance** et acquit de ladite somme, elle luy sera passée et allouée en la despençe de ses comptes de ladite année. Faict à Nancy le vingt-quatriesme avril mil six cent soixante deux.

[SIGNE :] Philbert, Henry

La Chambre mande et ordonne à maître Nicolas Henry, recepveur du domaine de Nancy, de paier des deniers de sa charge à Pierre Estienne et Nicolas Roussel la somme de soixante frans, à laquelle leurs présentes parties ont esté réglées par monsieur Philbert, commissaire en cette partie. Faict en la Chambre le quatriesme may 1662.

[SIGNE :] Cachet

En présence du tabellion-juré au duché de Lorraine demeurant à Nancy, soubsigné, reconnu Piere Estienne, maître-fontenier à Nancy, avoir receu du sieur Henry, receveur & cellérier de Nancy, la somme de soixante frans pour les ouvrages et fournitures qu'il a fait de son mestier. Faict à Nancy le **le** [SIC] cinquiesme may mil six cen soixante et deux.

[SIGNE :] M. Mengin, marque **P E** de Pierre Estienne

¹ corps : tuyaux (ici en bois). Les corps sont assemblés pour former une conduite qui est enterrée.

² la Ville Vieille et la Ville Neuve de Nancy, à hauteur de l'actuel Arc de Triomphe (ou Arc Héré).

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle			
B 7519			
Tableau des principales abréviations et difficultés			
lignes	texte	correspondance	restitution
/		Estienne	Estienne
/		mres	maîtres
/		/	et
/		coner	conseiller
/		ledt s ^r Henry	ledit sieur Henry
/		lad ^e ord ^{ce}	ladite ordonnance